
APA 6510 ATELIER 3 - GRAND PAYSAGE (4,5 crédits)

Enseignant : Louis-Philippe Rousselle-Brosseau
louis-philippe.rousselle-brosseau@umontreal.ca
514 836-3671 / Bureau 4116
Horaire : Lundi (9h - 12h ; 13h - 16h) ; mercredi (9h - 12h)
Automne 2018
Cours concomitant : APA 6524 (1,5 cr.)

1. INTRODUCTION

Le paysage : au-delà de la carte postale

La ratification de la Convention européenne du paysage (CEP) a marqué un pas vers un changement de rapport radical au paysage dans les états occidentaux. De la carte postale, cet outil de mise en marché du territoire bien cadré afin de ne pas montrer les vastes pans de territoire utilisés surtout à des fins utilitaires ou quotidiennes¹, l'Europe s'est donné le moyen de reconnaître à la fois le paysage et ses acteurs comme éléments dynamiques d'un patrimoine culturel changeant au fil du temps. La CEP définit le paysage ainsi :

« "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».
(Conseil de l'Europe, 2000).

Cette définition qui fait aujourd'hui un large consensus² est capitale pour la pratique de l'architecte paysagiste, puisqu'elle met en exergue ses trois caractéristiques inhérentes qui orienteront la pratique du professionnel. D'abord, il s'agit d'une «partie de territoire» ; l'architecte paysagiste doit donc reconnaître, puis comprendre le rôle de l'assise physique (caractéristiques géologiques, géomorphologiques, pédologiques) dans la lente formation des territoires de même que les potentiels et les contraintes que ces diverses compositions des sols engendrent. Ensuite, cette portion de territoire est «perçue par les populations» ; c'est dire que le paysage ne relève plus que du seul spécialiste. Sa reconnaissance est subjective, relative et, surtout, étroitement liée à l'expérience humaine – le paysage se traduit donc à travers les actions et la connaissance des populations qui le fréquentent ou l'habitent. Enfin, le paysage «résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» ; s'ajoute ainsi une variable temporelle au concept – au fil des époques, les valeurs, les perceptions et les relations qu'entretiennent les humains avec la matrice naturelle changent et s'adaptent. Rien n'est donc figé. Le paysage est un objet dynamique que l'architecte paysagiste peut appréhender en accédant à la connaissance locale et vernaculaire des différents acteurs qui le façonnent en y adjoignant ses connaissances techniques, géographiques, paysagères et ses manières de faire.

¹ Voir le texte d'Yves Luginbühl sur l'évolution du contexte de la pratique du paysage et les manières d'aborder le concept (Luginbühl, 2009).

² A ce jour, 38 pays ont ratifié la Convention.

Bien qu'elle parvienne d'Europe, cette définition du concept de paysage que propose la Convention a, au Québec, servi de canevas afin d'élaborer deux statuts de protection et de gestion des paysages : le statut de *Paysage humanisé* (Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel, 2002), et le statut de *Paysage culturel patrimonial* (Loi sur le Patrimoine culturel, 2012). Malgré qu'ils soient appelés à ne porter que sur un nombre très limité de paysages, ces statuts, de par l'approche qu'ils préconisent, sont venus reconnaître que le travail sur le paysage doit s'inscrire au sein des collectivités par volonté populaire, et doit permettre d'atteindre des objectifs partagés par les populations et les élus. Par ces trois dimensions précédemment énoncées, le paysage comme projet s'avère vecteur de démocratie en aménagement du territoire.

Une problématique se pose cependant. Au moment où les mécanismes de gouvernance des paysages s'organisent (prolifération des statuts légaux, inclusion aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de Comté [MRC]), il est possible de constater que ceux-ci «donnent à penser l'organisation de l'espace en dehors de sa substance, et en postulant l'invariance des échelles» (Lévy et Lussault, 2003 ; 329). En effet, les politiques sont mises en place sans l'acquisition d'une connaissance fine du terrain au préalable, reléguant le paysage à un simple territoire, ou encore à la simple image de ce territoire. Ce semestre, l'atelier visera donc à établir des ponts entre l'échelle fine du paysage (ses variables sensibles et locales) et les grands modes de gouvernance qui le régissent à l'échelle régionale afin de faire du territoire d'étude un véritable projet de paysage*. Le mot d'ordre sera de «comprendre afin d'agir».

2. TERRAIN D'ATELIER

La Réserve mondiale de la biosphère du mont Saint-Hilaire (RMBMSH)

Municipalités : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu.

Cette année, nous nous transportons un instant du côté de la riche vallée du Richelieu, à la rencontre d'une rivière qui fut de tous les pans de l'histoire du pays, le Richelieu, et de formations géologiques fort particulières que sont les collines montérégiennes, quasi uniques sur le globe.

La tumultueuse rivière Richelieu

Longue d'environ 130 kilomètres et prenant sa source dans le lac Champlain, la rivière Richelieu possède une place toute particulière dans la psychée canadienne ; on lui a d'ailleurs accolé un déterminant masculin, généralement dévoué aux fleuves seulement. C'est dire que les premiers Européens qui l'ont remontée ont vu en elle toute la majesté des grandes rivières se déversant dans l'eau salée. Le Richelieu sillonne en ligne droite la plaine alluvionnaire de l'ancienne mer de Champlain, qui recouvrait il y a 13 siècles l'ensemble des basses-terres du Saint-Laurent. Avec le retrait des glaces, le bouclier canadien s'est graduellement soulevé, causant la retraite progressive de la mer. Cette dernière a laissé place à une plaine luxuriante qui laissa sans mot un certain Samuel De Champlain en 1609; celui-ci relate y avoir vu, en remontant le Richelieu, de bien plus grands chênes et pins qu'en Europe, et il fut si impressionné par la forte présence du mont Saint-Hilaire depuis l'eau qu'il lui accola instinctivement le nom de «Mont Fort».

D'abord voie de communication et de guerres entre les nations mohawk des actuels états du nord-est étatsunien et les autres, iroquoiennes et abénaquises de la vallée du Saint-Laurent, le Richelieu est devenu, aux temps de la Nouvelle-France, une source d'insécurité davantage qu'un atout. Les Mohawks (Agniers à l'époque), à la solde de la Nouvelle-Angleterre, le remontaient régulièrement pour aller mettre à feu les naissantes colonies de La Prairie, Lachine, Ville-Marie, Longueuil ou encore Terrebonne. C'est au cours du 17^e siècle qu'un chapelet de fortifications furent érigées le long de son cours, de Sorel, à la confluence du Saint-Laurent, jusqu'aux îles du lac Champlain (forts de Richelieu à Sorel, de Chambly, de Sainte-Thérèse près de l'île du même nom, de Saint-Jean, de l'île aux Noix, de Sainte-Anne à l'île Lamothe et de la Pointe-à-la-Chevelure sur le lac Champlain). Ville-Marie était bien gardée, et les alliés autochtones et Français purent ainsi garder la mainmise sur le commerce des pelleteries du bassin versant du Saint-Laurent.

À partir de 1672, les premières seigneuries purent être concédées sur la rivière, le climat politique étant stabilisé : Saint-Ours, Contrecoeur, Saint-Denis, Cournoyer (Saint-Marc), Beloeil, Rouville (Mont-Saint-Hilaire) et Chambly se sont ouvertes et, rapidement, au gré des défrichements et de la découverte de terres hautement fertiles, ont prospéré. Les villages de Saint-Antoine, Saint-Denis et Saint-Ours prirent leur importance au 18^e siècle par l'accroissement du commerce du blé et des céréales sur la rivière, entre le lac Champlain et Montréal, entre autres. De véritables bourgs furent créés par charte (Saint-Denis en est le meilleur exemple).

À l'intérieur des terres, c'est dans le second tiers du 18^e siècle que se sont ouvertes les seigneuries de Maska, avec la fondation de Saint-Hyacinthe au rapide plat de la rivière Yamaska. Le village de La Présentation fut l'un des premiers à être fondés dans ce sillage. L'agriculture consitue depuis cette époque le socle paysager et économique de la région. C'est à cette époque, et surtout au 19^e siècle, que l'espace agricole s'est saturé et a pris l'apparence qu'on lui connaît, soit une vaste plaine dégagée, des rangs d'habitation relativement denses et des boisés d'arrière-lots caractéristiques (les bois-debouts, comme on les appelle régionalement).

C'est à partir de 1830 que différents facteurs sont venus changer le paysage et enflammer le cours de l'histoire régionale. L'ouverture des cantons de l'Ouest, aujourd'hui l'Ontario, a entraîné une forte concurrence dans la production du blé et des céréales. De même, des maladies se sont attaquées particulièrement à cette céréale, dévastant les champs et les récoltes. La population canadienne étant en croissance rapide, les plus jeunes n'avaient plus de terre à prendre et étaient contraints de s'exiler. Plus encore, les techniques de culture s'étaient peu renouvelées depuis un siècle, contexte de Conquête oblige, et avaient entraîné un appauvrissement des sols (Lavertue, 1984). C'est ce paradigme qui a fomenté la révolte des Patriotes de 1837 et 1838, véritable insurrection de citoyens en quête d'autodétermination et de politiques équitables. Les villages de Saint-Denis, Saint-Charles et de Saint-Hilaire furent les foyers brûlants de ce mouvement populaire, qui se solda par la fusion des deux Canada d'alors, des exils forcés et des plans d'assimilation des Canadien(ne)s. Ce 19^e siècle tumultueux dans la vallée du Richelieu se termina dans le calme, la soumission, la résignation et la résilience. Plus au sud, le canal de Chambly (terminé en 1843) ainsi que le premier chemin de fer canadien (1836) ont mis un point définitif à la suprématie des bourgs de Saint-Denis et Saint-Ours, et c'est la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui a alors ravi le titre de centre industriel régional. Beloeil, Saint-Hilaire, Saint-Denis, Saint-Antoine et Saint-Ours sont redevenus, à l'instar de Saint-Mathias, Saint-Jean-Baptiste et La Présentation, de grands villages agricoles d'importance locale (Filion *et al.*, 2001).

Le 20^e siècle est toutefois venu chambouler la désormais paisible vallée du Richelieu. L'accélération des transports, d'abord par le train, puis par l'apparition et la propagation de la voiture personnelle, ont en un premier temps fait redécouvrir la région à toute une classe de Montréalais(e)s : Saint-Hilaire est devenu le repaire des artistes et intellectuels, Ozias Leduc pavant la voie, et les Borduas et Bonnet couronnant la suite. Otterburn Park, à la croisée du chemin de fer menant à Québec, s'est mutée dès les premières décennies du siècle en villégiature populaire anglophone. Les gens aisés de l'ouest de Montréal sont venus y planter leur résidence secondaire le long de longues rues arborées aux noms princiers. La baignade y était bonne !

Au milieu du siècle, les villages de Beloeil, Saint-Hilaire, Otterburn Park et McMasterville se transformèrent à nouveau, et plus rapidement encore. La métropole était alors en pleine croissance démographique, et la voiture était désormais commune au sein des familles. L'actuelle route 116 a été élargie, puis en 1964 remplacée par l'autoroute 20. Les agriculteurs de la région ont flairé l'affaire et se sont mis à lotir leurs parcelles au abords des noyaux villageois : de vastes quartiers pavillonnaires ont alors émergé de terre. Les quatre villages frères se sont transformés en banlieue, passant d'une population avoisinant les 4 900 habitants en 1941 à près de 25 000 trente ans plus tard. L'activité industrielle s'est développée, et une carrière prit de larges proportions sur le versant nord de la colline. Aujourd'hui, l'agglomération formée par ces quatre villes compte 58 700 résidents et est essentiellement résidentielle. Les développements foisonnants sont venus envelopper la montagne, et les sonnettes d'alarme ont retenti, tant pour la défense des terres agricoles que pour le mont Saint-Hilaire.

La protection du territoire agricole, un mal nécessaire

Devant cette expansion urbaine effrénée et la spéculation foncière, le gouvernement du Québec adopta en **1978** la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles (LPTAAQ)*. Cette loi visait à mettre fin au lotissement des terres fertiles et, en quelque sorte, à « encapsuler » les espaces urbains en des périmètres définis. Les terres devraient dorénavant servir à des fins agricoles de production et/ou de transformation seulement. D'autre part, l'acquisition de terres par les non résidents a aussi été normée. L'organe d'application de la Loi, nommé *Commission de Protection du Territoire agricole (CPTAQ)*, a été créé simultanément. C'est cet organisme qui, encore aujourd'hui, répond aux demandes d'inclusion et d'exclusion de terres du territoire agricole protégé.

Par contraste avec l'effet de densification de l'espace urbain escompté en 1978, les décennies qui se sont écoulées depuis l'adoption de la LPTAAQ auront démontré que c'est davantage un phénomène de saute-moutons qui a été engendré : les périmètres urbains des villes proches de Montréal se sont remplis, donnant naissance à une seconde couronne d'expansion périurbaine dont Beloeil et Mont-Saint-Hilaire font partie. Aujourd'hui presque arrivées à saturation, ces villes cèdent tranquillement le pas à Marieville, Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste en ce qui concerne le développement résidentiel. Une troisième couronne suburbaine est ainsi en formation.

Le mont Saint-Hilaire, un joyau célébré et contraint

En **1958**, le brigadier Andrew Hamilton Gault légua par testament à l'Université McGill une parcelle de près de 1000 hectares couvrant la majeure partie de la montagne en stipulant ceci :

« [...] que [la] beauté [du mont Saint-Hilaire] et ses charmes puissent être préservés pour les générations futures, non seulement pour l'intérêt qu'ils présentent pour l'Université, mais aussi et grâce au enseignements que l'on pourra en tirer, comme un héritage dont la jeunesse canadienne pourra profiter et jouir. »

Andrew Hamilton Gault, 1958.

Pour remettre en contexte, la montagne avait été mise en vente en 1890 en tant que terre à bois. Elle fut sauvée de l'exploitation complète en 1913 par nul autre que Gault lui-même. C'est dans le souci de commémorer la mémoire du brigadier que l'Université McGill mit en place la **Réserve naturelle Gault**. Cet organisme, toujours opérationnel, a pour mission le développement de savoir scientifique, les activités d'enseignement et la protection de l'intégrité des milieux exceptionnels du mont Saint-Hilaire. Ce premier geste de conservation au sens le plus orthodoxe du terme contribua ainsi à élever le mont Saint-Hilaire au rang des joyaux du pays. D'ailleurs, de son vivant, Gault avait démontré un grand amour pour le mont, s'insurgeant contre les projets de développement miniers, et s'affairant à le conserver.

Du Wigwômadensis à la Réserve mondiale de la biosphère

Haute de 414 mètres, la colline était appelée *Wigwômadensis*, ou la grande Maison, par les Abénakis. Son fort impact dans le paysage était ainsi déjà souligné. Au gré des développements, le mont Saint-Hilaire est arrivé à jouir d'une renommée provinciale, et à occuper une place forte dans l'imaginaire collectif. Borduas s'y était réfugié et y avait concocté le *Refus global* (1948) après un long exil en Amérique du Sud et un passage sur Montréal, où il avait rencontré la majeure partie de ses condisciples. Ozias Leduc, qui avait fait sa marque surtout comme peintre religieux aux quatre coins du continent et même au-delà, avait aussi fait de Saint-Hilaire, en proie à une urbanisation rapide, un laboratoire de plantation d'arbres urbains et de planification de parcs. Outre par les autres peintres naturalistes qui l'eurent immortalisé, le mont s'est aussi glissé dans l'imaginaire par le légendaire. Les légendes du lac Hertel sont éloquentes : ses eaux seraient pour certains connectées au niveau de la mer. Pour les Nouvel-Âgistes, la cavité du lac aurait été creusée par des extraterrestres ; les nombreux affleurements de magnétite seraient là pour tout prouver ! On avance même que la nuit, des âmes survoleraient la petite pièce d'eau... On a essayé de les photographier, en vain. Tout comme leurs amies les fées, qui peupleraient une grotte de la colline. Plus pragmatiquement, les agriculteurs de la région se fiaient à la fin de la fonte de la glace du flanc nord de la montagne pour commencer les semailles. Religieusement, les pèlerins et touristes empruntaient les sentiers qui menaient à la croix ou au Pain de Sucre. Du matin au soir, du printemps à l'hiver, le mont Saint-Hilaire faisait déjà partie du quotidien réel comme imaginé.

L'accumulation de tous ces sens a mené différents groupes à désirer davantage encore que la réserve naturelle afin d'asseoir l'avenir de la montagne. Ces sens culturels ont été mis en relief par les innombrables richesses naturelles dont recèle le mont Saint-Hilaire, mises à jour entre autres par l'exploitation de la carrière. Ainsi, la montagne regrouperait un échantillon de 10% de toutes les variétés minérales de la planète, dont plusieurs seraient uniques au site; le meilleur exemple reste la montsainthilairite, ou simplement hilarite. Faunistiquement, nous y retrouvons plus de 200 espèces d'oiseaux, 800 espèces de papillons et 20 espèces de reptiles et amphibiens, dont plusieurs sont rares ou menacées. La colline est recouverte de

forêts anciennes et climaciques, de peuplements rares (éablières à caryer cordiforme, chênaies de sommet, etc.) et d'au moins 840 espèces botaniques. Il s'agit de milieux incomparables au Québec, dans un climat caractéristique du sud de la province, où la majorité des milieux naturels ont reculé au profit de l'agriculture et de l'étalement urbain.

La réserve Gault a contribué largement, pendant ses 10 premières années, à saisir l'ampleur de ces richesses. Le développement de la Montérégie a poussé la création, en 1960, d'un refuge pour les oiseaux migrateurs. En 1970, une étude commandée par la réserve suggérait de séparer la réserve en trois zones distinctes : la base de la RMBMSH telle qu'on la connaît était en place. Deux ans plus tard, le Centre de la nature fut fondé, et l'organisme poursuit toujours ses deux missions aujourd'hui : éducation et conservation. Cette activité effervescente accroît les désirs de conserver la colline non seulement pour la science et l'environnement, mais aussi en tant que bien commun dont jouit la population des alentours. C'est ainsi qu'en **1978**, on accorde au mont Saint-Hilaire le titre de première Réserve mondiale de la biosphère au Canada. Depuis, les activités d'animation, d'aménagement de sentiers (par le Centre de la nature) et de protection ont pris de l'expansion. L'aire protégée a augmenté de 50% sa superficie, et les organismes sont toujours à la recherche de plus de terrains à intégrer. Le Centre de la nature et ses sentiers accueillent plus de 300 000 visiteurs annuellement.

Selon l'UNESCO, les trois principales fonctions d'une Réserve mondiale de la biosphère sont les suivantes :

- Conservation de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Développement durable à la croisée de l'humain et de la nature, sous forme de milieu de vie ;
- Développement de partenariats de recherche et de développement de la connaissance, localement comme à l'international.

Par définition, les réserves mondiales de la biosphère sont des territoires habités. Elles doivent être le fruit de la collaboration entre différents partenaires économiques, culturels et du milieu de la conservation naturelle. Cette collaboration devrait viser à la production d'un milieu de vie viable à long terme.

La RMBMSH : 4 niveaux de protection³

Ainsi, les territoires de la Réserve mondiale jouiraient aujourd'hui de quatre niveaux de protection, sous différentes instances :

1. International : Réserve de la biosphère

Première réserve de la biosphère canadienne désignée par le Bureau du conseil de coordination internationale de l'UNESCO, dans le cadre de son Programme de l'Homme et la Biosphère. Cette reconnaissance internationale témoigne d'une gestion locale harmonieuse entre les objectifs divergents de conservation de la nature, du développement économique et des valeurs culturelles.

2. National : Refuge d'oiseaux migrateurs

Le refuge protège les oiseaux contre la chasse ou tout autre type de dérangement durant leurs arrêts dans les lieux de reproduction et aux divers points d'escale durant leur migration. Régé par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

³ Tirés du site Internet du Centre de la nature : <https://www.centrenature.qc.ca/conservation/montagne.html>

3. Provincial : Réserve naturelle en milieu privé

En vertu de la loi 129 sur la conservation du patrimoine naturel, le gouvernement du Québec s'associe à l'Université McGill et le Centre de la Nature pour donner les moyens supplémentaires de conservation à la Réserve Naturelle Gault. Régi par le Ministère de l'Environnement du Québec.

4. Régional (MRC) et municipal : Aire de conservation

Le schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu désigne la Réserve Naturelle Gault comme une aire de conservation. La Ville de Mont Saint-Hilaire a planifié son aménagement urbain en fonction de cette affectation de conservation. D'autre part, de vastes pans de la RMBMSH se retrouvent sur les territoires de deux autres MRC : Les Maskoutains à l'est (La Présentation, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine) et Rouville au sud (Saint-Mathias-sur-Richelieu).

Les territoires de la RMBMSH

L'aire couverte aujourd'hui par la RMBMSH s'étend aujourd'hui largement au-delà de la montagne elle-même ; elle comprend certes la colline et son aire de protection, mais également le long plateau boisé qui s'étire du mont Saint-Hilaire vers le nord, jusqu'aux abords de Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Ours. Les plaines agricoles, ruisseaux et villages gravitant autour de ce système paysager sont inclus à la RMBMSH sous forme d'une aire de collaboration. Cette aire constitue l'assise même de la RMBMSH, le socle par lequel les activités de conservation, de mise en valeur ou d'interprétation sont mises en place. Donc, de la plus grande à la plus petite échelle, et du niveau de protection le moins au plus strict, les territoires de la RMBMSH s'articulent ainsi :

1. L'aire de collaboration

9 municipalités : Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, La Présentation, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Otterburn Park et Saint-Mathias-sur-Richelieu. **Cette aire de collaboration constitue le territoire d'atelier** : non seulement le périmètre de collaboration, mais l'ensemble des territoires de ces dites municipalités.

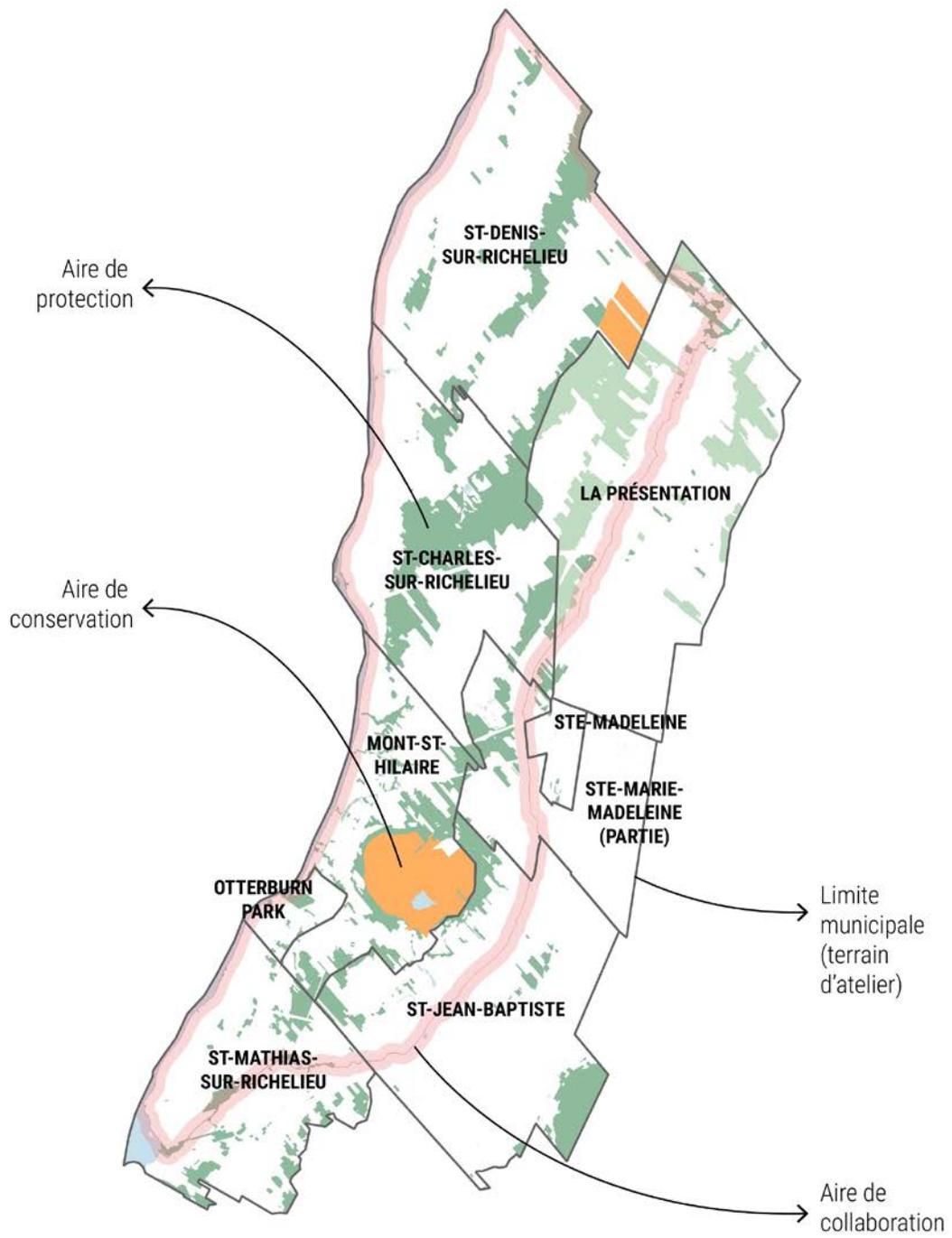
2. L'aire de protection

Essentiellement constituée des grands boisés agricoles de fond de lots, qui prolongent dans la plaine la forêt du mont Saint-Hilaire, et qui sont désignés comme tels au schéma d'aménagement des MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville. Les boisés de la MRC des Maskoutains, à La Présentation et aux Sainte-Madeleine, ne font pas encore partie de cette aire.

3. L'aire de conservation

La plus restreinte, la plus protégée. Elle sert à assurer la pérennité d'écosystèmes et paysages naturels rares. Elle est présente sur le mont Saint-Hilaire et dans l'arrière-pays de Saint-Denis-sur-Richelieu (tourbières).

À la page suivante se trouve une carte de ces territoires et du périmètre de terrain étudié dans le cadre de l'atelier.



Carte 1. Identification des différents territoires de la réserve mondiale de la biosphère du mont Saint-Hilaire

3. PROJET D'ATELIER

La RMBMSH : une montagne, ses territoires et ses ancrages paysagers

La multiplication des activités de développement des connaissances et de recherche sur le territoire de la RMBMSH, depuis l'avènement de la Réserve naturelle Gault, fait en sorte que le Centre de la nature, l'organisme mandaté pour la conservation et l'interprétation, est submergé par un savoir factuel constamment mis à jour. D'autre part, la montagne, par sa présence dans le paysage montérégien, sa nature préservée et son réseau de sentiers reconnu, est devenue le centre et le principal dépositaire à la fois des activités de connaissance, mais aussi d'accès et de loisirs sur la RMB. Or, l'aire de collaboration englobe plusieurs municipalités rurales avoisinantes, territoires où la présence physique de la montagne se fait plus ou moins sentir. Bien qu'elles se trouvent aussi sur le territoire de la réserve mondiale, ces municipalités, telles Saint-Denis-sur-Richelieu ou encore La Présentation et Saint-Mathias-sur-Richelieu, se voient mises à l'écart des activités principales.

Un effort de caractérisation des villages de la RMBMSH a été mené par le Centre de la nature en 1998, et a résulté en la production d'un disque distribuable relatant les diverses caractéristiques paysagères, historiques et naturelles des municipalités. Toutefois, force est de constater que, de cette caractérisation, peu de liens unificateurs au mont Saint-Hilaire émergent.

Enfin, lorsque nous les avons rencontrés, les intervenants du Centre de la nature ont confirmé leur intérêt pour la production d'un savoir de nature qualitative relative au territoire et aux paysages, un savoir sensible et humain, qui viendrait en quelque sorte « faire coller » les différents morceaux du territoire, et qu'il importerait de mettre en relation avec la bibliothèque des savoirs factuels et scientifiques déjà grandement diffusée.

Cette année, le projet d'atelier s'articulera donc autour de la dualité et de la complémentarité entre ces deux types de connaissances factuelles des paysages. D'une part, il sera question d'appriivoiser et d'analyser les paysages sous leur angle factuel. Cela sera fait par une première caractérisation du territoire au moyen des informations mises à notre disposition par le Centre de la nature, qui nous permettront de survoler l'histoire, la géologie, les différents aspects floristiques et aussi humains propres au territoire.

Par la suite, il s'agira de développer en groupe et individuellement un corpus de savoirs sensibles par l'exploration et l'immersion au cœur du territoire. De ces explorations territoriales ressortiront des continuités et ruptures paysagères, des savoirs locaux et des sensations. Les lieux et les entre-lieux seront explorés par le transect ; les *a priori* territoriaux seront mis à l'épreuve.

L'objectif du projet d'atelier sera donc le suivant : dégager les ancrages paysagers du mont Saint-Hilaire dans ses territoires, et ainsi faire ressortir une série de projets de paysage qui serviraient à les affirmer, les mettre en valeur ou encore en infléchir de nouveaux.

4. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET THÉORIES

Introduction aux outils de l'architecte paysagiste en région

L'atelier *Grand paysage* propose à l'étudiant(e), tout au long du semestre, de développer une meilleure connaissance des outils dont il/elle dispose afin de comprendre et d'intervenir sur de vastes territoires. Ainsi, il tiendra tout au long du processus son carnet du paysagiste, qui contiendra ultimement l'ensemble de ses croquis de paysages, coupes, cartes mentales et récits d'expérimentation paysagère. Il sera amené à baliser une analyse territoriale à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG), et à en approfondir la compréhension par le transect. Enfin, il se familiarisera avec les documents légaux et officiels qui alimentent le quotidien du paysagiste en région, soit les textes de loi, les règlements et schémas d'aménagement et la littérature scientifique.

Développer une poésie du grand paysage :

La marche et le carnet du paysagiste

Comme la collaboration s'est portée cette année sur un organisme qui anime et gère divers aspects touristiques et géographiques du mont Saint-Hilaire, la marche s'est imposée comme manière d'aborder le territoire. Plus ancien moyen de locomotion de l'humanité, la marche privilégie une connexion intime au lieu et une vitesse de transit adaptée au corps, à l'esprit et aux sens. Depuis la démocratisation de l'automobile, les quartiers génériques et les voies de circulation à grand débit et haute vitesse se sont multipliés, entraînant la création d'une multitude de non-lieux, emmenant au passage les individus dans la surmodernité :

« Contraste : c'est aux entrées des villes, dans l'espace morne des grands ensembles, des zones industrialisées et des supermarchés, que sont plantés les panneaux qui nous invitent à visiter les 4 monuments anciens ; au long des autoroutes, que se multiplient les références aux curiosités locales qui devraient nous retenir alors que nous ne faisons que passer. »

(Augé, 1992 ; 94-95)

Le chercheur européen Magnaghi (2003) discutait, dans son ouvrage *Le projet local*, de ce processus de déterritorialisation, soit un « affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales » (Magnaghi, 2003 ;16), duquel la demande sociale, les sensibilités paysagères individuelles et collectives et plus globalement le projet paysagiste chercheraient aujourd'hui à s'affranchir. Ainsi, pour reprendre des propos véhiculés depuis longtemps dans les travaux de Jackson (1984), la distance au paysage serait problématique dans l'action paysagère, dans la mesure où elle entraînerait la mise en place de projets et politiques décontextualisés. Il s'agirait alors de concilier la relation de proximité que l'habitant lui-même entretient avec son paysage vécu et une connaissance plus transcendante et intégrale du phénomène géographique. Le lieu, qui constitue en quelque sorte une contraction du territoire, l'unité sémiotique du paysage, deviendrait alors l'espace du sensible (Davodeau, 2011). Le lieu peut se faire point, ligne, monument. La marche entraîne le marcheur dans une succession de lieux. Le sentier peut lui-même faire lieu. Le marcheur lève les yeux et découvre l'horizon. Il s'arrête un moment pour prendre le temps, observer et croquer le paysage. Il traduit une réalité complexe faite d'interactions sur son carnet. Il reterritorialise, actualise ; il crée sens et, donc, paysage (*op. cit.*, 2011).

« Il faudra beaucoup d'années de patiente pédagogie dans le bruissement des arbres de mille écoles de plein air... »

(Harry Martinson, "Voyages sans but", 1991)

Dans le cadre de l'atelier, nous puiserons donc dans les boîtes à outils de la géographie culturelle humaniste et de la phénoménologie afin d'explorer, par la marche, la géopoétique comme méthode d'analyse et de compréhension du grand paysage. La théorie géopoéticienne, transdisciplinaire de nature, a été popularisée par le poète et penseur français d'origine écossaise Kenneth White dans le troisième quart du 20^e siècle et appréhende le paysage à la fois comme un lieu géographique et un espace mental. Elle puise à la fois dans les développements de la cosmologie grecque antique et les théories modernes d'Einstein sur le *leitmotiv*. Pour reprendre exactement les mots de White, la géopoétique est :

« [...] un groupe d'hommes est le tissu d'un canevas extrêmement subtil. On ne peut nier que sa vitalité, sa force, sa créativité spécifiques trouvent leur meilleure inspiration dans ce qui est bien plus qu'un lieu géographique et climatique : l'aura de ce lieu, l'air qu'on y respire... Il ne fait pas de doute qu'il y a là une relation mystérieuse, sensorielle – je dirais 'géopoétique' – , tellurique, encore inexpliquée scientifiquement, non encore dévoilée. »

(White, 1987)

Il s'agit donc de l'expression de ce qu'est le territoire, le « *geo* », un peu à la manière du récit de voyage. Personnel, mais universel. Il ne s'agit donc pas d'une « poésie dans le sens traditionnel (poésie pure, poésie personnelle, etc.), encore moins dans le sens dégradé (fantaisies filmiques, lyrisme de la chansonnette, etc.) qui a cours en général », mais d'une pensée dynamique en mouvement de laquelle naît un monde (un tout qui fait sens).

Ainsi, en parcourant **trois transects menant au mont Saint-Hilaire, sur le territoire de la RMBMSH, le lieu vous servira de prétexte pour rédiger le récit de votre expérience paysagère**, pour **comprendre ce « monde »**, ce « *geo* » que vous traverserez et l'exprimer sous forme de texte fluide et dynamique, à l'image du paysage. Le croquis et la carte mentale, en plus du texte manuscrit, deviendront alors vos moyens d'exprimer ce monde, cette réalité. La carte n'est pas le territoire, mais une sensation de ce qu'est le monde, comme l'écrivait d'ailleurs le philosophe Alfred Korzybski. Elle peut aller jusqu'à illuminer l'esprit de par sa beauté. Elle est l'expression même de l'artialisation du territoire, donc du paysage.

« J'ai entendu dire qu'il y a des gens qui ne s'intéressent pas aux cartes, j'ai peine à le croire. »

(Robert Louis Stevenson)

Comprendre les aspects politiques du paysage : Les schémas de gouvernance décortiqués

De ce point de vue, le paysage est davantage que la modalité sensible de notre rapport à l'espace, il est une valeur spatiale qui – en tant que telle – motive des actions car « lorsqu'un espace fait paysage pour un opérateur, celui-ci interagit alors avec celui-là et y trouve des embrayeurs d'action, un support à des jeux de langage et des pratiques » (Lussault, 2007; 139). Le paysage supporte donc les actions parallèles ou divergentes d'une multitude d'acteurs individuels ou collectifs, ce qui induit des rapports politiques entre eux tous. La somme de ces actions régulées par des valeurs, des conventions et des lois constitue ce que l'on désigne comme la gouvernance paysagère, qui peut être schématisée (schémas de gouvernance). Les schémas de gouvernance des paysages sont multiples et tentaculaires, et se complexifient davantage chaque année. Certes, il est facile de relever les textes de loi qui ont

force d'application directement sur le paysage (par exemple, le statut de *Paysage humanisé* [Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel, 2002], et le statut de *Paysage culturel patrimonial* [Loi sur le Patrimoine culturel, 2012]).

Toutefois, de nombreux programmes et lois qui ne visent pas directement l'action paysagère concernent et contribuent aux transformations de l'objet paysage, indirectement (la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles, les règlements d'urbanisme locaux, les schémas d'aménagement régionaux, les politiques de renaturalisation, les programmes de revitalisation ou bien, alors, les subventions au développement culturel, pour ne nommer que ceux-ci). Aussi, pour reprendre l'affirmation précédente de Lussault (2007), les jeux d'acteurs locaux sur le territoire contribuent à cette gouvernance, informelle dans ce cas, des paysages. Pensons, par exemple, aux groupes de pression pour et contre l'implantation d'éoliennes. Le paysage n'est pas épargné par ces rapports de force et il peut, « en certaines circonstances, être pensé aussi en tant que dispositif spatial légitime [...]. En ce cas, des acteurs entendent mettre en forme un paysage pouvant faire autorité » (Lussault, 2007 ; 204). La joute du paysage s'effectue donc du très petit au très grand, de l'informel au légal. L'atelier «Grand paysage» amènera l'étudiant à comprendre l'ensemble de ces jeux sur la RMBMSH et les territoires des municipalités touchées, à les décortiquer, puis à les schématiser. Il deviendra intéressant, au fil de la conception du projet, de constater de quelle manière la politique et la poétique du territoire s'interinfluencent.

Initiation au transect territorial comme outil de mise en action du projet « Du territoire au lieu, du lieu au projet de paysage »

Pour résumer l'assise théorique du cours, nous postulons donc que le paysage naît de l'artialisation du territoire d'après des perceptions et actions qui évoluent selon le temps et le lieu, l'époque et la culture. Nous essaierons donc de comprendre le paysage sous ses aspects à la fois politiques et poétiques, afin de pallier la distance qui s'installe trop souvent dans la pratique paysagiste, de « retrouver la cohérence spatiale perdue, [de] relier l'intelligible et le sensible, le fonctionnel et le poétique » (Donadieu, 2010). Le terrain d'étude, la RMBMSH, donnera l'occasion d'expérimenter le paysage lentement, par la marche, et d'en développer une compréhension à la fois fine et globale.

Le transect est « [...] à la fois dispositif d'observation, technique de représentation et posture de projet [...] il se présente comme un dispositif entre coupe technique et parcours sensible, empruntant à ces deux formes d'observation pour les hybrider » (Poussin *et al.*, 2016).

L'atelier « Grand paysage » poursuivra donc l'objectif d'hybrider ensemble les moyens de compréhension du territoire par le moyen du transect paysager, c'est-à-dire le travail du territoire dans son ensemble par la coupe et le croquis d'observation, donc par une certaine systématisation du travail poétique. Comme le transect est à la fois technique et posture, il vous servira à déceler et adopter un angle de projet.

Initiation au projet de paysage

La notion de projet de paysage sera donc au cœur de l'enseignement. Le paysage, comme projet, n'est pas considéré comme un simple objet d'intervention ; par son omniprésence dans les quotidiens individuel et collectif, il constitue la porte d'entrée sur le projet territorial. Ainsi, **le projet de paysage pourrait se définir comme une série d'actions cohérentes entre elles, planifiées et exécutées collectivement** en tenant compte des besoins à la fois des acteurs et des usagers du territoire (Lassus, 2004). Le projet de paysage consiste alors à

chercher à comprendre « ce qui est au cœur des représentations des acteurs (formels et informels) et [...] à les mettre en forme pour qu'ils y retrouvent leurs espoirs de voir naître un paysage conforme à leurs souhaits » (Luginbühl, 2009). Généralement, le projet de paysage comprend une phase exploratoire, où le paysagiste cherchera à connaître et comprendre la manière dont des facteurs évolutifs culturels, géophysiques et politiques influencent l'appréhension et l'état actuel des paysages (Ruiz *et al.*, 2012 ; CAUE, 2016). Cette exploration peut prendre d'innombrables formes (dans notre cas, le couple poétique-politique), et débouche généralement sur une mise en espace d'interventions structurantes sur le territoire.

Initiation à la posture de paysagiste-médiateur en situation de grand territoire

L'aspect foncièrement collectif du projet de paysage permet à l'architecte paysagiste d'exercer sa profession différemment ; d'expert-designer, il devient communicateur-médiateur-technicien. Cette redéfinition du rôle du designer la redéfinition du rôle du designer s'opère à travers l'ensemble des disciplines du domaine, comme le soulignent certes Pierre Donadieu (1999) ainsi que Cope et Kalantzis (2011) :

« Today's design workers are required to be more modest in their aspirations [...]. They are counselled to be more respectful of users, more sensitive to user differences and more attentive to the knowledge users may bring to the design process. They need to be aware of the mediating role that artefacts play in the lives of human beings (Verbeek, 2005) [...]. These turn the designer into **conversationalist, facilitator, mentor and pedagogue** – in this way destabilizing a legacy of selfunderstanding in the designer who had formely presented himself/herself as technocrat or aesthete. Certainly, expertise and aesthetic commitment remain, but the centre of gravity has shifted in an ideal design relationship with users » (Cope et Kalantzis, 2011 ; 52)

Ainsi, dans le cadre de cet atelier, à cause de la définition que nous retenons du concept de paysage et en nous inscrivant dans la grande mouvance du design vers l'implication de valeurs d'usage et de perception, vous vous immergerez par la marche à pied au cœur d'un territoire rural en mutation, à la rencontre de vous-même, du territoire et, qui sait, des gens qui l'habitent ou le traversent.

Objectifs pédagogiques spécifiques à l'atelier « Grand paysage »

- Se familiariser avec le travail de l'architecte paysagiste en région ;
- Développer une compréhension du monde rural, des dynamiques culturelles, politiques et sociales qui créent ses paysages ;
- Savoir décrire ces dynamiques par le biais de l'écriture poétique et scientifique ;
- Par conséquent, développer une connaissance quant aux acteurs et institutions qui ont en main le destin des grands paysages ;
- S'initier in-situ au projet de paysage par une participation directe à chacune des étapes de sa mise en place (de l'exploration à l'analyse, puis au projet) ;
- Se familiariser, puis maîtriser les outils du paysagiste en région (carnet de croquis, cartographie, transect territorial et SIG) ;
- Acquérir des compétences en production de rapports soumis à des organismes publics ;
- Maîtriser les modes de présentation professionnels d'un projet de paysage.

5. EXERCICES ET RENDUS

A.0__Sortie éclair (5%)

PETITE MARCHÉ EN VILLE

Initiation au croquis d'observation

Lancement : ludi 10 septembre 2018, 13h, en atelier

Format : 5 croquis à l'intérieur du carnet du paysagiste

Exercice individuel (sortie de groupe)

Le premier exercice consistera en une initiation au croquis d'observation. Le long d'un circuit qui empruntera le chemin de ceinture du mont Royal, 5 stations d'observation seront déterminées, et des temps de dessin variables seront prescrits. L'objectif principal est de mettre de l'avant l'habileté en dessin comme un processus en évolution, qui commande de dépasser sa propre autoévaluation de ses habiletés afin de se lancer. Le dessin permet de prendre un temps d'arrêt et de comprendre ce que l'on observe. Le croquis rapide et le dessin complexe permettent des qualités d'observation différentes. Pour cela, ils sont les outils principaux du paysagiste. Cet exercice introductif permettra d'inaugurer le carnet du paysagiste, qui sera présent tout au long des pérégrinations sur la Réserve mondiale de la biosphère du mont Saint-Hilaire (RMBMSH).

À rendre :

- L'étudiant doit remettre son carnet du paysagiste à l'enseignant à la fin de la journée de terrain.

Critères d'évaluation :

- Complétion des 5 croquis demandés ;
- Constance et soin dans la présentation ;
- Pertinence des vues choisies et des éléments représentés ;
- Présence à l'activité.

A.1__Premier exercice (20%)

LA RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DU MONT SAINT-HILAIRE (RMBMSH) : COMPRÉHENSION BI ET TRI-DIMENSIONNELLE DU PAYSAGE *Familiarisation avec les systèmes d'information géographique (SIG) et le rendu en trois dimensions (maquette); production d'une caractérisation paysagère*

Lancement : lundi 10 septembre, 9h, en atelier

Remise finale : vendredi 28 septembre, présentation orale sur support tri-dimensionnel (maquette)

Format : 1 maquette en plusieurs parties de la RMBMSH, plusieurs calques d'analyse thématique imprimés sur transparents

Exercice de groupe (construction de la maquette) et en équipe de 2 ou 3 (calques d'analyse et présentation)

A.1.1__Première partie – maquette topographique

Semaine du 10 septembre

Création d'une maquette topographique de carton de la RMBMSH en plusieurs parties, afin de créer un support physique à diverses analyses.

Objectifs, par étape :

- En groupe, déterminer une échelle de maquette adéquate à la représentation et au support d'affichage (doit pouvoir être affichée sur un babillard roulant standard ou sur un mur d'atelier, les calques d'analyse doivent être d'un format standard pour l'impression, 11x17 ou A2 fortement suggérés)
- En groupe, déterminer l'équidistance idéale et produire le modèle topographique qui servira au découpage de couches de carton qui représenteront le relief sur la maquette. Produire une carte topographique de l'ensemble de la RMBMSH à l'échelle déterminée en groupe. Imprimer ce plan, puis le découper en plusieurs parties d'égale grandeur (11x17 ou A2 fortement suggéré) afin de pouvoir réaliser la maquette en 4 parties. La division de la maquette en parties est nécessaire afin de pouvoir bien apposer par-dessus les calques d'analyse, de manière solide, esthétique, et pour s'assurer que ces derniers n' « ondulent » pas lors de la présentation finale.
- En équipe de 2 ou 3 étudiant(e)s, produire une partie de la maquette totale en atelier (découpage de carton selon les courbes de niveau) à l'hexacto de manière propre ou encore à l'atelier de découpe numérique (réservation à effectuer par les étudiants). Cependant, il sera primordial que chaque groupe d'étudiant(e)s utilise la même méthode de production de maquette, afin de s'assurer d'une uniformité de groupe.

A.1.2__Seconde partie – ajout de calques d'analyse du paysage sur transparents

Semaine du 17 septembre

La maquette topographique de l'ensemble du territoire en quatre parties étant complétée, il s'agit de produire **par équipe** des calques sur transparents des différentes couches d'analyse nécessaires à la compréhension du paysage de la RMBMSH. Chacune des équipes de **2 ou 3 étudiants** devra produire les calques (cartographiques et sur transparents) d'un thème (agriculture, typologies et évolutions urbaines, végétation, autre à déterminer par les étudiants, par exemple). Il s'agit donc pour chacune des équipes de :

- Choisir un axe d'analyse à valider avec l'enseignant (exemples : urbanisation, hydrographie et pédologie, géologie, forêts et agriculture, culture et tourisme, etc.);

- Déterminer pour son calque d'analyse quelles seraient les données pertinentes à illustrer sur la maquette;
- De produire sur SIG lesdits calques d'analyse (manipulation des shapefiles afin de les rendre esthétiques, synthétiques, graphiques, révélateurs), de les exporter en pdf, puis de les imprimer sur acétate au format approprié afin de les superposer à la maquette).

A.1.3__Troisième partie – Détermination de transects paysagers et présentation des résultats

Semaine du 24 septembre

Cette partie d'exercice permet de faire le pont entre la connaissance factuelle du territoire tout juste développée en groupe et en équipe, et la prochaine partie de l'atelier qui consistera à se familiariser de manière sensible avec la RMBMSH en allant y marcher sur plusieurs jours (lors de l'Action de Grâce).

L'objectif de cette étape d'analyse carto et 3D étant donc précisément de déterminer où aller marcher afin de mieux comprendre le territoire, il faudra en groupe, par la somme des calques d'analyse produits par les équipes, choisir l'emplacement des trois journées de marche, sur SIG, puis cartographiquement sur la maquette. Donc :

- Il faudra en groupe débattre d'emplacements pertinents où marcher et de noter les raisons invoquées en regard de ces choix (basés sur les analyses précédentes);
- Il faudra par la suite cartographier (SIG) lesdits transects, afin de pouvoir produire les transparents nécessaires à la superposition sur la maquette.

Le vendredi 28 septembre, lors d'une séance exceptionnelle votée en classe, la maquette, un résumé des analyses et le choix des transects seront présentés en groupe.

B.1__Second exercice (20%)

TRANSECTS PAYSAGERS À TRAVERS LA RMBMSH : EXPLORATION SENSIBLE DU PAYSAGE

Introduction au transect paysager, initiation au croquis in-situ, initiation au récit territorial, approfondissement des variables cartographiques sensibles sur le terrain, compréhension de la place de la montagne dans son territoire

Lancement : mercredi 3 octobre 2018, 9h, en atelier

Remise finale : vendredi 12 octobre 2018, bureau de l'enseignant

Format : 6 croquis, 3 cartes manuscrites et 1 récit continu d'expédition dans le carnet

Exercice individuel

Le long weekend de l'Action de Grâce sera constitué de trois randonnées ou transects paysagers de 10 à 20 kilomètres chacun, dont les trajets auront été déterminés selon la caractérisation des paysages, à l'exercice précédent. Ces parcours, par la marche, permettront de :

- Développer un lien intime et sensible au territoire étudié ;
- Développer les habiletés nécessaires à l'architecte paysagiste lors de l'exploration terrain en situation de projet de paysage en grand territoire ;
- Rencontrer des acteurs du milieu (aménagistes, responsables d'organisme d'animation et de gestion environnementale) et comprendre leurs jeux, actions et impacts territoriaux ;
- Appréhender le mont Saint-Hilaire autrement que depuis son intérieur ;
- Raffiner ses habiletés en représentation graphique sensible et à l'échelle de l'espace en situation de terrain.
- Apprendre à utiliser un GPS qui sera remis au départ de chacun des transects paysagers, afin de cartographier les randonnées de manière précise.

Chacune des journées de marche se terminera par des animations et discussions au camp de base du Centre de la Nature, en groupe.

Ultimement, chacun des étudiants aura produit, au cours des trois transects paysagers :

- 2 croquis par journée de marche (6 au total) ;
- 1 récit territorial relatant son épopée de marche, et mettant l'emphase sur la relation à la montagne lors des transects, sur sa mythification, et sur les évolutions de compréhension survenues en cours de route ;
- 3 cartes tracées à la main (1 par journée) illustrant de manière sensible, mais factuelle, les paysages traversés en relation avec la montagne ; ces cartes seront éventuellement géolocalisées sur SIG.

Le récit, les croquis et les cartes doivent obligatoirement former un tout qui raconte le paysage, l'évolution de la compréhension qui en est faite de manière ludique et personnelle. Les éléments produits en pièce détachée ne seront pas considérés dans l'évaluation.

B.2_Troisième exercice (10 %)

COMPLÉMENTARITÉ DES REGARDS DU PAYSAGISTE - COMMENTAIRE CRITIQUE

Compréhension de la complémentarité des analyses, positionnement face au projet de paysage

Lancement : lundi 15 octobre 2018, 9h, en atelier

Remise finale : lundi 29 octobre 2018,

Format : rapport écrit d'au plus une quinzaine de pages, images comprises

Équipe de deux ou trois étudiant(e)s (voir A.1.2)

L'avant-dernière phase vise à comprendre comment les regards cartographique et sensible sont complémentaires et nécessaires à l'architecte paysagiste en grand paysage. Par divers moyens mis à sa disposition (schémas, cartes, blocs-diagrammes, autres outils SIG) et selon les éléments qui auront éveillé l'intérêt sur le terrain, il s'agira de proposer deux ou trois pistes de projets de paysage visant à mettre en valeur la RMBMSH. Plus particulièrement, le projet de paysage consiste à comprendre les ancrages paysagers de la montagne dans ses territoires et à proposer des mesures visant à la renforcer, à les mettre en valeur ou à en infléchir de nouveaux. Pour ce faire, il faudra également déterminer les axes d'analyse complémentaires ou à approfondir afin de pouvoir produire un tel projet.

Il faudra donc :

- 1) produire un commentaire critique concernant la complémentarité des modes d'exploration du paysage ;
- 2) déterminer les faits saillants des paysages de la RMBMSH et d'en tirer une ou deux idées de projet territorial, à soumettre à l'enseignant ;
- 3) Pour chacune de ces pistes de projet, de déterminer les analyses qui ont été faites, mais également celles qu'il faudrait prioritairement produire afin d'avoir un portrait complet.

Plus particulièrement, il faudra donc que le document remis comprenne :

- Des cartes ou tout autre outil SIG superposant ou comparant les analyses de terrain et les analyses cartographiques de l'exercice A.1 ;
- Donc, minimalement une superposition des cartes manuscrites produites sur le terrain au-dessus de la situation réelle à l'échelle pour commentaire ;
- Tout autre document jugé pertinent au propos.

B.3_ Quatrième exercice (10 %)

PRODUCTION DES ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

Lancement : lundi 29 octobre 2017, 13h, en atelier

Remise finale : en cours de projet, en mode itératif

Format : sous forme de support visuel (cartes, blocs diagrammes, schémas, croquis, photographies commentées, etc.)

Exercice individuel

Il s'agit de produire, visuellement (cartes, croquis, schémas, etc.) les documents illustrant les analyses identifiées à l'exercice précédent, nécessaires à la compréhension du projet de paysage à réaliser sur le territoire de la RMBMSH. Les documents seront évalués lors de la remise du document de projet final et selon l'effort mis sur leur production.

C.1 Cinquième exercice (30 %)

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DU MONT SAINT-HILAIRE : LA MONTAGNE, SES ANCRAGES ET SON TERRITOIRE

Projet de paysage

Lancement : lundi 29 octobre 2018, 9h, en atelier

Remise finale : lundi 10 décembre 2018, avant minuit, sur StudiUM et en atelier

Exercice individuel

Cette dernière phase représente l'aboutissement du processus de projet enclenché par la construction de la maquette, puis la marche le long des transects menant au mont Saint-Hilaire. Il s'agit d'arriver à une compréhension mature du grand paysage qui permette d'apporter des réponses d'aménagement du territoire sous forme de projet. Par projet, nous entendons ceci :

Le projet de paysage consiste en une série d'actions cohérentes entre elles, planifiées et exécutées collectivement en tenant compte des besoins à la fois des acteurs et des usagers du territoire (Lassus, 2004). Le projet de paysage consiste alors à chercher à comprendre "ce qui est au cœur des représentations" (des acteurs, des usagers) et [...] à les mettre en forme pour qu'ils y retrouvent leurs espoirs de voir naître un paysage conforme à leurs souhaits » (Luginbühl, 2009).

Ainsi, le projet de paysage pourrait se résumer en une intention paysagère nourrie d'une connaissance accrue du terrain, de ce qui le forge, de ceux qui l'habitent et de ses dimensions multiscalaires (sensorielles, de proximité, de grande échelle). L'ensemble des actions du projet de paysage est planifié, et toutes ces actions se répondent entre elles et forment un tout ; en aucun cas, il ne s'agit de répondre à une série de problématiques à la pièce. Le projet consiste en un ensemble intégré d'actions sur différents horizons temporels qui agiront en synergie dans l'atteinte d'un objectif paysager. Le projet est donc prégnant dans le paysage, et il constitue une invitation à l'action. Il peut être issu de trois besoins (Domon *et al.*, 2012) :

- Révéler : lorsque nous sommes en présence de caractéristiques paysagères fortes ne nécessitant pas d'intervention particulière, mais qui sont insoupçonnées ;
- Mettre en valeur : lorsque nous sommes en présence d'un potentiel brut nécessitant intervention ;
- Requalifier : lorsque nous sommes en présence d'un aspect du paysage dont la vocation pourrait être appelée à changer, à muter, et que nous nous donnons les moyens d'accompagner cette transformation par inflexion.

Le projet de paysage prendra dans cet atelier la forme d'une vision d'avenir donnant lieu à des interventions relevant de l'une ou l'autre, ou encore d'une combinaison des trois voies proposées. Compte tenu de l'état actuel des savoir-faire en matière d'aménagement des paysages ruraux, il ne s'agit pas d'en arriver à des façons de faire définitives et généralisables à l'ensemble des situations. Il s'agit plutôt, d'une part, de générer un ensemble de visions d'avenir et de propositions d'avenir aptes à assurer la mise en valeur des paysages des neuf municipalités (Saint-Mathias-sur-Richelieu, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, La Présentation, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu) et, d'autre part, d'illustrer de manière concrète comment elles pourraient être traduites et mises en application dans la pratique.

Plus concrètement, les interventions viseront toutes à comprendre ou faire comprendre l'ancrage du mont Saint-Hilaire dans son territoire et dans ses paysages. La marche a été expérimentée comme moyen de mettre en récit et d'expérimenter sensoriellement le paysage. Cette méthode d'arpentage du paysage se positionne en dialectique par rapport au paysage ; à la fois en plein cœur, à la fois détachée et filtrée par le corps. Elle a aussi induit en soie une compréhension narrative du territoire ;

il a été exploré à la manière d'une histoire, à partir d'un début vers une finalité. Ce mode exploratoire teintera la manière de structurer le projet de paysage. Il s'appuiera sur la connaissance développée en début d'atelier par la caractérisation paysagère.

Ainsi, afin de réaliser cette ultime étape et de bien mettre en forme un projet de paysage, il faudra produire une trame narrative, un long fil qui sera raconté à l'auditoire lors des présentations finales de la mi-décembre. Cette narration se déclinera ainsi :

- Elle aura pour point de départ l'exercice de marche à travers les paysages de la RMBMSH ;
- Elle passera obligatoirement par le ressenti, les interrogations fondamentales de chacun, ainsi que par le corpus de données factuelles qui aura été cumulé ;
- Elle stipulera clairement la grande question ou le grand constat qui a induit le fil directeur du projet de paysage ;
- À travers tout cela, elle traitera de manière libre des analyses, des méthodes complémentaires que auront été mises en place afin de mieux connaître le paysage pour mieux y intervenir ;
- Elle sera illustrée à la fois par les documents de marche et d'analyse, mais aussi par des représentations graphiques des visions d'avenir développées.

Les documents à produire, présentés sur deux demi-planches (format A0), sont liés à ce mode de présentation :

- Remise en forme des documents de marche nécessaires au fil narratif du projet ;
- Remise en forme des documents d'analyse nécessaires au fil narratif du projet ;
- Illustration du projet de paysage par au moins quatre (4) croquis d'ambiance ;
- Production d'un plan d'ensemble qui, selon le projet, devra se décliner ou non en plans de plus petite échelle ;
- Production de tout autre rendu (coupe, croquis, bloc diagramme, etc.) nécessaire à la compréhension du fond et de la forme du projet de paysage ;
- Ces planches devront être équilibrées entre les éléments d'exploration, d'analyse et de rendu.

Le projet de paysage sera présenté sous deux formats nécessaires à la présentation :

- Deux demi A0, format paysage (affiche). Ces panneaux serviront de support d'exposition et d'échanges avec les intervenants et pourront par la suite être exposés dans les municipalités. Il est donc acquis qu'ils devront être conçus de manière à ce que les propositions soient comprises par tous ;
- Une présentation multimédia dont vous choisirez le format (Power Point / PDF). Durée entre 15 et 20 minutes par équipe, ni plus, ni moins.

Critères d'évaluation :

- Clarté et cohérence du fil narratif de projet ;
- Intérêt et originalité du fil narratif et de la proposition de projet ;
- Pertinence (ancrage territorial) et profondeur (justification) du projet de paysage ;
- Esprit de synthèse et équilibre ;
- Esprit collégial de la proposition (mêle et met à contribution les regards paysagers des coéquipiers) ;
- Qualité de communication graphique (rendus – affiches – présentation).

6. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS

Exercice	Évaluation	Pondération	
A.0	Petite marche en ville (initiation au croquis)	Individuelle	5%
A.1	Compréhension bi et tri-dimensionnelle du paysage	20%	
	<i>A.1.1 Conception d'une maquette</i>	En groupe (11)	
	<i>A.1.2 et A.1.3 Caractérisation et présentation</i>	Équipe (2-3)	
B.1	Transects à travers la réserve mondiale de la biosphère : exploration sensible des paysages	Individuelle	20%
B.2	Analyse de la complémentarité des regards du paysagiste et positionnement	Équipe (2-3)	10%
B.3	Analyses complémentaires pour la réalisation d'un projet de paysage	Individuelle	10%
C.1	La montagne, ses ancrages paysagers et son territoire : projet de paysage	Individuelle	30%
	Participation active en atelier et aux activités de groupe	Individuelle	5%

7. CALENDRIER DU SEMESTRE

30 – 31 août	Stage d'introduction aux paysages régionaux (facultatif)
5 sept.	Rencontre introductive et lancement de l'exercice A.1 (caractérisation paysagère)
10 sept.	Sortie croquis sur le mont Royal (5%)
10 – 28 sept.	Exercice A.1 en atelier
28 sept.	Remise de la caractérisation paysagère et présentation orale (exercice A.1 – 20%)
1 ^{er} oct.	Élections provinciales
3 oct.	Lancement de l'exercice B.1 (transects paysagers)
5, 6, 7 et 8 oct.	3 transects paysagers autour du mont Saint-Hilaire
12 oct.	Remise du carnet, exercice de transects (exercice B.1 – 20%)
15 oct.	Lancement de l'exercice B.2 (complémentarité des regards)
15 – 29 oct.	Exercice B.2 en atelier
22 – 26 oct.	Semaine de lecture
29 oct.	Remise de l'analyse de complémentarité des regards du paysagiste et du positionnement (exercice B.2 – 10%)
29 oct.	Lancement de l'exercice B.3 (analyses complémentaires) Lancement de l'exercice C.1 (projet de paysage)
29 oct. – 10 déc.	Exercices B.3 et C.1 en atelier
10 déc.	Remise des documents graphiques et écrits des exercices B.3 et C.1 (projet de paysage, 10 et 30%)
17 déc.	Présentation finale du projet de paysage
10 – 19 déc.	Semaines de présentation

ÉLECTIONS PROVINCIALES

La tenue des élections provinciales le 1er octobre prochain aura des incidences sur les activités de l'Université de Montréal. En effet, la Loi électorale du Québec prévoit que les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de donner congé aux étudiants le jour d'un scrutin (article 306). Il y aura donc suspension, le 1er octobre 2018, de toutes les activités d'enseignement, incluant les stages, les activités pratiques, les soutenances de thèse et toute autre activité de formation. La suspension s'appliquera aussi aux activités liées à la formation à la recherche.

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

La date retenue pour l'évaluation en ligne pour le cours APA 6510 est le mercredi 28 novembre 2018. La présence en atelier est donc fortement recommandée.

INTÉGRITÉ, FRAUDE ET PLAGIAT

Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiants sur le site <http://www.integrite.umontreal.ca/> de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat.

Règlement universitaire, quelques rappels : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglementdes-etudes-de-deuxieme-cycle/>

DATES LIMITES POUR LA MODIFICATION DU CHOIX DE COURS ET POUR L'ABANDON D'UN COURS

(Articles 6.11, 6.12, 7.3 et 7.4 du Règlement des études; article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants)

Modification du choix de cours AVEC libération de l'obligation d'acquitter les droits de scolarité **le ou avant le 19 septembre 2018.**

Abandon d'un cours AVEC obligation d'acquitter les droits de scolarité **le ou avant le 9 novembre 2018.**

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE) :

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>

Bibliographie

CAUE – Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement de Loire-Atlantique.
URL : <http://www.caue44.com>.

Conseil de l’Europe, 2000, Convention européenne des paysages. URL :
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/the-european-landscape-convention>.

COPE, B. et M. KALANTZIS. 2011. «Design in Principle and Praticice : A Reconsideration of the Terms of Design Engagement». *The Design Journal*, vol. 14, n° 1 : 45-63.

DONADIEU, P. (1999). « Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste » in *Les annales de la recherche urbaine*, vol. 85, n° 1 : 6-15.

LASSUS, B. (2004). *Couleur, Lumière, Paysage. Instants d'une pédagogie* – Paris : Ed. Du Patrimoine.

LÉVY, B. (2007). *Marche et paysage : les chemins de la géopoétique*. Genève : Métropolis.

LUGINBÜHL, Y. (2009). « Pour un paysage du paysage » in *Economie Rurale, Société française d'économie rurale*, 2009 : 23-37.

MULLER, Y. (2015). «Le corps, la marche et la zone critique du paysage» in *Interface*, vol. 8. URL : <http://lcc.revues.org/1096>

PINDER, D. (2011). « Errant Paths : the Poetics and Politics of Walking » in *Sage Journals*, vol. 29, n° 4 : 672-692.

RUIZ, J., G. DOMON, C. JAMBON, C. PAQUIN et L.-P. ROUSSELLE-BROSSEAU (2012). *Connaître et comprendre les paysage d'aujourd'hui pour mieux penser ceux de demain : diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*. Montréal, Chaire en paysage en environnement de l’Université de Montréal.

VERBEEK, P.P. (2005), *What Things Do – Philosophical Reflections on Technology, Agency, and Design*. Penn State : Penn State University Press.

Lois :

Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel, R.S.Q. c. C-61.01.

Loi sur le Patrimoine culturel, R.S.Q. c. P-9.002.

Ontario Heritage Act, R.S.O. 1990, c. 0.18.

Lectures obligatoires

LÉVY, B. (2007). *Marche et paysage : les chemins de la géopoétique*. Genève : Métropolis (269 pp.)

PINDER, D. (2011). « Errant Paths : the Poetics and Politics of Walking » in *Sage Journals*, vol. 29, n° 4 : 672-692.

Lectures suggérées

CANDAU, J. et P. MOQUAY (2007). «Le discours polyphonique des maires lors d'une intervention paysagère», in BERLAN-DARQUÉ, M., Y. Luginbühl et D. Terrasson (dir.), *Paysages : de la connaissance à l'action*, partie III, ch. 6, Quae ed. : 211-223.

***DOMON, G. et J. RUIZ (2015). *Paysages ruraux. Méthodes d'état des lieux et de diagnostic*. Presses de l'Université de Montréal, 298 p.

DONADIEU, P. (2011). Le paysage : de la géographie au paysagisme ; expliquer, montrer, agir. Séminaire «Perception et gestion des milieux aquatiques», École Normale Supérieure de Lyon, 25 octobre 2011, 12 p.

LUGINBÜHL, Y. (2012). *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*. CNRS Éditions, 432p. (voir en particulier, Partie IV, Le paysage en actions)

MacPHERSON, H. (2016). « Walking Methods in Landscape Research : Moving Bodies, Spaces of Disclosure and Rapport » in *Landscape Research*, vol. 41, n° 4 : 425-432.

***PERNET, A. (2014). *Grand paysage en projet : entre histoire, critique et expérience*. Metispresses. 320p.

RUIZ, J. et G. DOMON, (2014). *Agriculture et paysage. Aménager autrement les territoires ruraux*. Presses de l'Université de Montréal. 338p.